

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 5 octobre 2015, à la salle municipale de l'Hôtel de ville, à compter de 16h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance ainsi que madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Assistance : Zéro

RÉSOLUTION NO : 2015-10-5812

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 16h03.

ADOPTÉE

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

RÉSOLUTION NO : 2015-10-5813

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Reconnaissance de réception de l'avis de convocation dans les délais prescrits
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat – Déneigement et entretien du réseau routier – Hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-10-5814

**OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER – HIVERS 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018**

ATTENDU la résolution 2015-09-5810 adoptée le 28 septembre dernier par le Conseil municipal et dans laquelle celui-ci mandatait le directeur général à négocier un prix à la baisse auprès de Lacelle & Frères considérant qu'il était le seul soumissionnaire et que le prix soumis accusait un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

ATTENDU QU' après discussion entre les deux parties, Lacelle & Frères proposait un prix de 2 400 \$ du km au lieu de 2 425 \$ du km, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition dont le coût est de 2 400 \$ du km, taxes en sus, et d'octroyer le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité à Lacelle & Frères pour une période de trois ans, soit pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Il est aussi résolu de tenir une rencontre au cours du mois d'octobre entre les deux parties, soit le comité de voirie de la municipalité et le responsable de l'entretien de Lacelle & Frères afin de déterminer les trajets et les priorités de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NO : 2015-10-5815

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 16h10.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier